
SINGAPOUR – Réunion conjointe GAC / ccNSO
Mardi 25 mars 2014 – 14h00 à 15h00
ICANN – Singapour, Singapour

CHAIR DRYDEN: Bonne après-midi. Veuillez vous asseoir s'il vous plaît.

>> Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir vous installer à vos places, s'il vous plaît. Nous sommes sur le point de commencer la prochaine séance.

CHAIR DRYDEN: Bonjour à tous. Soyez les bienvenus après ce déjeuner.

Le GAC va maintenant avoir sa réunion avec l'organisation de soutien des codes géographiques. L'un des points à aborder concerne les forfaits par les groupes de travail sur le cadre d'interprétation.

Vous avez les documents à votre disposition. Tout d'abord, vous avez des informations préparées par le GAC sur la question de la redélégation et de la révocation ainsi que les principes du GAC quand à la question de la délégation et de la redélégation que nous venons de peaufiner récemment. Ce sont donc les références de bases du GAC à ce sujet.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

A ma gauche, ce trouve le président de la CCNSO, Byron Holland ainsi que plusieurs collègues qui ont travaillé dans le groupe de travail du cadre d'interprétation et qui vont nous expliquer ce thème.

Vous vous souvenez de Frank March, qui nous vient de Nouvelle-Zélande et qui est le responsable du GAC sur ce projet.

Byron, voudrais-tu nous dire quelque chose avant de continuer? On continue alors.

Je vais laisser la parole à Frank ainsi qu'à Keith Davidson, qui président le groupe de travail sur le cadre d'interprétation.

KEITH DAVIDSON:

Merci Heather. Nous voulons faire un rapport sur ce que nous estimons être des bonnes nouvelles par rapport au groupe de travail du cadre d'interprétation qui est sur le point de finir son travail. Je vais donc céder la parole à Bernie Turcotte, qui a été notre soutien de la part de l'ICANN, pour qu'il fasse sa présentation avec les diaporamas. Bernie, es-tu prêt pour cette présentation?

BERNIE TURCOTTE:

Merci Keith. Nous ne savons jamais s'il y a des personnes qui sont là pour la première fois. Nous allons donc faire une présentation conventionnelle avec les aspects élémentaires, et nous verrons ensuite les modifications les plus récentes. Nous avons ici la portée des groupes de travail ainsi que les processus utilisés pour la prise de décision. Tout

ce qui concerne les activités d'interprétations dont nous avons traités depuis la réunion de Buenos Aires.

Nous parlerons du consentement des parties significativement intéressées, de la révocation et de la terminologie, qui est un glossaire de termes dont nous utilisons.

Diapositive suivante.

Vous avez ensuite les politiques et les lignes directrices applicables, c'est à dire le RFC 1591 et les principes du GAC 2005. Le cadre d'interprétation doit ajouter une couleur et une profondeur aux politiques et aux lignes directrices existantes. Nous ne développons pas de politiques, nous approfondissons ce qui a déjà été fait. Nous avons remarqué, dans les résultats du travail fait par le groupe précédent qui s'est occupé de la délégation et de la redélégation, qu'il y a eu, au cours des années, des interprétations de politiques très intéressantes. Nous avons estimé qu'il serait bon de tout réunir dans un document officiel, de manière à ce que tout le monde puisse se référer à la même interprétation de ces politiques. Ce qui est au delà de la portée de notre travail, ce sont les modifications des politiques, des lignes directrices applicables et des contrats de fonctions de l'IANA (qui comprennent les problématiques et les procédures).

Voyons la prochaine diapositive.

Le processus: le groupe prépare une version préliminaire de l'interprétation pour un thème spécifique. Par exemple, le rapport sur le consentement. Ensuite, le groupe fait une consultation publique sur

cette version préliminaire, puis il révise les commentaires et les contributions publiques et prépare un rapport définitif de cette interprétation pour ce thème en particulier.

Nous l'avons dit plusieurs fois, nous ne nous attendons pas à ce qu'il y ait des contributions du GAC par un processus de consultation publique. Mais s'il y a des commentaires, nous sommes heureux de les entendre de la part des membres du GAC.

Voyons donc la prochaine diapositive.

Le GAC et le CCNSO apportent leur contribution au rapport final sur tous les thèmes. Le rapport définitif est présenté au conseil d'administration de l'ICANN par le CCNSO. On inclut ici la confirmation du soutien donné par le GAC et de la CCNSO ainsi que le cadre et ses confirmations associées.

Diapositive suivante.

Le thème concernant l'interprétation: Le consentement pour tout ce qui est des requêtes de délégations et de redélégation. Nous avons déjà complété le rapport final. Voilà de quoi nous parlons ici: s'il y a une demande de modification ou de changement et que l'on indique qu'il y a le soutien de celui qui est en charge de l'opération du CCTLD au moment actuel, comment faut-il faut donc voir ce consentement?

Si l'on tient compte de la révision que nous avons faite de toutes les redélégations qui se sont produites depuis que l'ICANN existe, nous pouvons conclure que, dans le groupe de travail de DRD, il y a des paramètres très élevés pour définir le consentement.

Nous avons ensuite les parties significativement intéressées, la consultation publique sur la version préliminaire, et ses recommandations complètes. Le groupe a décidé d'avancer vers la question de la révocation avant de finir la consultation avec les parties significativement intéressées.

Il y a ensuite la question de la révocation et de la redélégation sans consentement. Nous avons complété la consultation publique sur la version préliminaire en Février. Le groupe de travail a commencé à peaufiner les détails sur les recommandations ici à Singapour.

Diapositive suivante.

Nous avons aussi établi un glossaire très large. Comme nous l'avons dit précédemment, le groupe de travail de DRD a fait une analyse de toutes les délégations et redélégations, et il y a eu des modifications aléatoires apportées au vocabulaire pour décrire des éléments clefs quant aux acteurs diverses et aux activités concernées. Nous avons pensé que pour faire ce travail, nous devons préparer un vocabulaire standard, normalisé. Ceci permettrait à tous de faire allusion à la même chose, avec les mêmes termes ; cette source de référence nous permet de nous comprendre entre nous, sans avoir à changer de terminologie dans notre rapport à l'autre. Nous avons produit une série de recommandations pour l'IANA sur les délégations et les redélégations. Le groupe commencera avec ce travail après avoir complété les autres rapports. Nous espérons ce travail possible dès la fin de cette réunion.

Diapositive suivante.



Les activités faites depuis la réunion à Buenos aires: nous avons eu 4 téléconférences, nous avons publié un rapport sur l'avancement des activités, nous avons fait une consultation publique et nous avons établi le glossaire dont j'ai fait mention.

Diapositive suivante.

Le rapport final sur le consentement sera disponible sur le site web. Il sera présenté à la CCNSO et au GAC.

Diapositive suivante.

L'état de situation pour les parties significativement intéressées: La consultation publique est déjà finie. Le groupe de travail complétera ce travail après avoir achever son travail sur la révocation. Nous espérons que ceci pourra être fait lors de cette réunion.

En ce qui concerne la révocation ou la redélévation non consentie: La consultation publique sur les recommandations préliminaires est désormais complète. Nous allons commencer le travail sur les recommandations finales, ici, à Singapour.

Diapositive suivante s'il vous plait.

Le résumé des résultats de la consultation publique sur la question de la révocation: Il y a deux présentations: l'une venant de l'ALAC et l'autre venant d'une personne à titre individuel.

L'accord sur la version préliminaire des recommandations est satisfaisant. Les deux groupes ont fait des suggestions qui sont au delà de la portée du groupe de travail sur le cadre d'interprétation.

Nous allons maintenant vous présenter le travail qui est presque terminé pour le glossaire. Nous avons déjà publié notre dernière définition pour le groupe de travail quelques jours avant ce voyage à Singapour. Et s'il n'y a pas d'imprévu, nous espérons que ce rapport sera accepté et adopté durant notre réunion de Jeudi.

Pour vous donner une idée de ce dont nous parlons, nous allons partager avec vous certains points clés.

Consentement pour la délégation ou transfert de la CCTLD: Le consentement doit être spécifique, informé, non-ambigu, communiqué de manière claire et librement accordé. Je pense que c'est quelque chose que nous avons fait par copier collé, dans les documents de consentement et c'est une partie essentielle de la recommandation.

La délégation: C'est le processus au moyen duquel l'opérateur de l'IANA attribut de manière initiale la responsabilité de gestion au transfert, responsabilité préalablement assignée pour la gestion d'un CCTLD.

Cela peut vous paraître étrange que nous écrivions certaines de ces définitions. Parmi ces termes, certains sont utilisés dans les relations avec les CCTLD depuis déjà une décennie. Mais si on lit le matériel et les documents publiés, vous ne trouverez nul part de bonne définition de ce que cela signifie. Nous avons trouvé qu'il était nécessaire de le faire. Becky Burr, qui nous a été d'une grande aide, nous a permis de clarifier



ces termes de manière à ce que nous puissions tous nous en servir et nous référer à la même idée.

Diapositive suivante.

La révocation de la responsabilité de la gestion du CCTLD: Le processus par lequel l'opérateur de l'IANA résilie la responsabilité à gérer une CCTLD de la part d'un gestionnaire.

Là, nous avons une explication détaillée du point de départ, et nous voyons les détails de ce qui pourrait ce passer dans ce type de situation.

Diapositive suivante.

Les parties significativement intéressées (SIP): Ces parties ne sont pas limitées seulement a) aux gouvernements ou à l'autorité territoriale ou le territoire associé à ce CCTLD b) ou bien à toutes autres organisations, compagnies, associations, institutions éducative, ou autres qui puissent avoir un intérêt direct, substantiel, légitime, et démontrable pour l'opération en ce qui concerne l'exploitation de ces CCTLD.

Si nous cherchons quelques définitions dans la RFC 1591, nous voyons l'importance d'une bonne définition de ce qu'est une partie significativement intéressée.

Diapositive suivante.

Les parties significativement intéressées: C'est quelqu'un qui a un intérêt pour l'exploitation d'un CCTLD. Cela comprend les parties

significativement intéressées, les parties intéressées et d'autres parties, telles qu'elles sont décrites dans la RFC 1591.

Le transfert d'un gestionnaire d'un CCTLD à un gestionnaire proposé. Si vous révisiez la documentation, vous ne trouverez pas de référence dans les documents originels quant à la redélégation. Le terme semble être apparu et être devenu populaire très rapidement, mais il n'y a pas de référence officielle à la redélégation. On parle d'un transfert dans ce cas là, d'un gestionnaire actuel à un gestionnaire proposé. Cela implique la réattribution du rôle du gestionnaire actuel en tant qu'administrateur fiduciaire pour le CCTLD (tel que le terme est utilisé dans la RFC 1591) à un gestionnaire proposé, qui n'est pas limité au changement de l'entrée sur la base de données de l'IANA.

Diapositive suivante.

Comme d'habitude, nous aurons notre réunion, Jeudi matin de 9.00 à 12.00 dans la salle Moor. Nos réunions sont toujours ouvertes, vous êtes toujours les bienvenus si vous voulez y participer.

Le point central de cette réunion concernera la finalisation du glossaire, le peaufinement des détails de la recommandation sur la révocation, et l'adoption du calendrier, de l'ordre du jour pour Londres.

Diapositive suivante.

Dans la présentation, vous trouverez tous les détails pour nous contacter. Nos coordonnées sont indiquées sur le site web de la CCNSO. Vous pouvez voir de A à Z ce que nous avons fait pendant toute notre histoire, si vous avez le temps et si cela vous intéresse bien sûr.



KEITH DAVIDSON:

Pour récapituler l’histoire et les antécédents du cadre d’interprétation, nous avons toujours eu des membres du GAC dans le groupe de travail depuis le début, ainsi que des observateurs d’autres communautés. Nous leur sommes reconnaissants de toutes leurs contributions pendant ces nombreuses années. Si vous vous en souvenez, au début de notre histoire, nous avons le désir d’approuver chapitre par chapitre tout ce cadre. Mais le GAC voulait avoir le tps et le droit de voir le cadre en entier avant de donner son approbation finale. Vous vous rendrez compte que nous n’avons pas répondu aux premiers avis du GAC quant aux parties significativement intéressées. Et nous allons revoir cela. Nous invitons les membres du GAC à une révision du cadre d’interprétation dans son entier, et à faire des commentaires pour obtenir leur approbation, ou pour négocier les dernières questions sans réponses.

Nous visons à travailler sur la mise en œuvre du cadre avec le personnel de l’IANA ; dès que possible après cette réunion, puisque nous nous rendons à la réunion de Londres. Il n’y a pas eu de conflits entre le GAC et la CCNSO, nous pensons donc possible de compléter ces aspects de la transition. Nous attendons la réunion de Londres pour conclure les petits détails à revoir.

En ce qui concerne le changement de la tutelle de l’IANA, le cadre est un élément important et c’est l’un des domaines délicats concernant la suzeraineté sur les CCTLD et le fait de donner un service adéquate à la communauté locale internet.



Il importe, car cela s'avère utile, d'approfondir les questions de délégation et de redélégation, ainsi qu'analyser et voir ce qui peut encore faire l'objet d'analyse. Il est possible que nous ayons à faire un autre travail en termes de processus de développement stratégique avec la procédure accélérée pour le retrait des CCTLD, et à partir de cette annonce de la transition faite par le gouvernement des Etats Unis. Mais, il faut encore analyser encore cette idée. Je voulais juste vous le mentionner pour que vous sachiez que la possibilité existe. Nous souhaitons avoir l'opinion du GAC sur le cadre, car nous aimerions travailler avec vous pendant la réunion de l'ordre pour présenter le cadre au conseil d'administration de l'ICANN. Vous vous souviendrez sûrement qu'il y a des raisons, des motifs pour la présentation de ce cadre, plutôt que de faire un processus de développement stratégique. Le GAC et la CCNSO pourraient démontrer qu'ils ont fait un travail d'ensemble sur ce document et qu'ils pourraient le présenter au conseil d'administration comme une recommandation obligatoire. C'est ce que nous voulions faire quand nous disions que nous voulions approfondir l'interprétation des politiques et des lignes directrices qui existent. S'il y a des commentaires, je suis à votre disposition.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup de nous avoir communiqué où nous en sommes par rapport au cadre d'interprétation.



FRANCE: Excusez-moi, ce n'est peut être qu'un détail, mais puisque je ne suis pas anglophone, je voudrais savoir ce que vous voulez dire quand vous parlez de « retrait de CCTLD ». A quoi cela correspond-il exactement?

KEITH DAVIDSON: Oui bien sûr. Le RFC 1591 commente que l'IANA n'est pas en mesure de décider ce qu'est et ce que n'est pas un pays. Et c'est pour cela que l'on a recours à la liste 3166 de l'ISO. Parfois, le code de l'iso présente des changements parce qu'il y a des pays qui ont été divisés ou d'autres changements. Il y a deux instances: République Tchèque et la Serbie. Lorsque ces « dot-whatever » apparaissent, il n'y a pas de processus pour les traiter sur la base d'une politique spécifique. Le RFC 1591 n'en fait pas mention. Et c'est donc pour s'assurer qu'il n'y a pas un vide, au niveau des politiques, quand ce genre de cas se présente. La liste ISO 3166 a été en vigueur pendant 50 ans, et peut nous permettre d'avoir un plan de transition.

CHAIR DRYDEN: Merci. Nous avons maintenant l'Australie puis l'Iran.

AUSTRALIE: Merci présidente, merci Keith pour cette mise à jour qui a été, certes, très utile.

J'ai essayé à plusieurs reprises de comprendre ce processus, et vous avez fait référence à la relation entre votre travail et la transition de

l'IANA afin que l'on puisse tout mettre en place avant que cette transition est lieu.

Je pense que Twitter est un bon moyen pour briser la glace entre nous, pour rompre les frontières. Pour moi, c'est difficile de suivre toutes ces conversations par Twitter et ma question est donc, pour ceux qui analysent la partie technique de la transition de l'IANA, comment tout cela rentre-t-il en considération? Qu'est ce que nous devrions considérer?

KEITH DAVIDSON:

Il y a bien entendu des questions qui se posent auxquelles nous ne pouvons pas encore répondre. Nous avons l'information qui a été communiquée, au cours des derniers jours, en ce qui concerne l'interaction avec le conseil d'administration. Nous avons pris les premières mesures au niveau du panel pour entamer les discussions avec la communauté. Mais je pense que dans notre communauté, nous sommes en général d'accord sur le fait qu'il y a des changements très directs au niveau de la base de données de l'IANA: changement du nom d'un serveur pour un CCTLD ou le changement d'un numéro de téléphone d'un gestionnaire. Ces changements peuvent se faire sans soucis, il n'y a pas là-dessus une transition qui puisse représenter un problème.

Or en ce qui concerne la supervision des délégations et des redélégations, à ce niveau là, nous sommes confrontés à une question plus importante. Et c'est là dessus que nous allons interagir avec le GAC, car vous avez surement vos propres points de vue. La déclaration de la

NTIA, par rapport à la transition, nous amène à réfléchir aux changements qui vont se produire. On voit qu'il y a beaucoup d'opportunités pour obtenir une coopération entre le GAC et la CCNSO. Ce serait le moyen idéal pour se frayer un chemin, mais c'est trop tôt pour se prononcer là-dessus.

CHAIR DRYDEN: Merci. L'Iran a la parole.

IRAN: Merci beaucoup pour ce rapport très utile. Ma question concerne ce qui vient d'être dit par le représentant de l'Australie. Le transfert des fonctions de l'IANA implique deux concepts: d'un côté le transfert de l'intendance et de l'autre, le transfert de la fonction. En ce qui concerne le transfert de la fonction, ceci peut impliquer que certaines fonctions de l'IANA puissent être modifiées ou doivent être révisées.

Par exemple, les rapports de l'IANA sont extrêmement complexes et difficiles à comprendre. Pour vous, c'est quelque chose de nouveau et il faudra travailler dessus. Je ne m'attends pas à ce que vous me répondiez là tout de suite, mais il faut faire une distinction entre le transfert de la supervision et le transfert de la fonction.

Et deuxièmement, au lieu de retirer le CCTLD, pourquoi ne pas introduire une modification en un langage que l'on puisse comprendre? Maintenant, on a la République Tchèque et Slovaquie, on a l'Allemagne de l'est et l'Allemagne de l'ouest. Pourquoi ne pas modifier les noms au lieu de parler de retirer les CCTLD? Car cela indique une modification,

cela à une connotation complètement différente. Ne faudrait-il pas utiliser une manière particulière de travailler pour ce type de cas?

KEITH DAVIDSON:

C'est très intéressant ce que vous dites. Le concept de retrait est un concept qui doit être révisé. Car même si un pays cesse d'exister, et que d'autres pays sont incorporés à la liste 3166 de l'ISO, le concept de retrait est utilisé parce que ces pays ne sont plus dans la liste.

Il n'y a donc pas de politique de délégation. Il faut le retirer ou l'éliminer à la racine. Comme je l'ai dit précédemment, il n'y a eu que deux cas de retrait dans l'histoire de l'ICANN. Ici il n'est pas question de politiques mais de concept. Le retrait est donc le mot correct.

En ce qui concerne votre première question, qui je pense est plutôt un commentaire, vous avez raison, il faut séparer la supervision des fonctions.

Merci pour votre commentaire.

CHAIR DRYDEN:

Merci, à vous l'Italie.

ITALIE:

Merci Présidente.

Permettez-moi de vous exprimer ma satisfaction au sujet des progrès accomplis. Vous avez fait un très bon travail qui sert à compléter les



principes du GAC que l'on avait imaginé en 2005. Vous adressez le problème de la délégation, de la redélégation, du retrait, qui vient compléter le panorama des politiques et des opérations, des fonctions. Tout cela est en rapport avec les noms géographiques.

Si je comprends bien, à Londres, nous serions à même de signer ce document et de la présenter au conseil d'administration.

Ma question est la suivante: une fois que le conseil d'administration approuvera le document, quelles seront nos attentes? Les implications? L'ICANN va probablement dire que c'est un document d'orientation. Alors, comment pouvons-nous donner des instructions au groupe de l'IANA par rapport à ces questions qui sont liées au code géographique, aux noms géographiques?

Vous avez dit que ce n'est pas la meilleure façon d'aborder un PDP, car cela pourrait devenir de plus en plus complexe. Nous savons bien qu'il s'agit de questions opérationnelles et donc, cela ne nous pose pas de soucis tant que l'on sait que les codes géographiques sont liés à des gouvernements et aux décisions de ces gouvernements. Je salue donc les progrès accomplis.

CHAIR DRYDEN:

Merci l'Italie. Voulez-vous prendre la parole Keith?

KEITH DAVIDSON:

Encore une fois, je vous remercie de votre commentaire. Souvenez vous que c'est un test, pour voir si nous pouvons parvenir à élaborer des



orientations pour le conseil d'administration sans avoir à passer par un PDP. C'est un essai pilote qui implique que le GAC soutien cette mesure et présente ce document au conseil d'administration en tant que « à vie ». Ce que nous essayons de faire c'est de trouver une méthodologie qui ne soit pas aussi complexe qu'un PDP. Cela implique une amélioration des principes du GAC. Le résultat devrait permettre de mettre en place des mesures plus uniformes. Au niveau des rapports de l'IANA, nous allons pouvoir utiliser un langage plus prévisible et avec lequel on sera plus à l'aise.

Merci.

CHAIR DRYDEN:

Merci. Donnons la parole à Nauru s'il vous plait.

NAURU:

Merci. Tout d'abord, merci Messieurs pour ce rapport.

J'ai remarqué que vous avez parlé de couleurs et de profondeurs à plusieurs reprises. Pourriez-vous être plus spécifiques par rapport à ce que cela veut dire en ce qui concerne les révocations dans le document RFC 1591?

KEITH DAVIDSON:

Je pense qu'après une lecture soignée et détaillée du rapport, on se rend compte qu'il dit la chose suivante: Le terme « gestionnaire » est utilisé dans le RFC 1591. Sur le site web de l'IANA, l'ICANN a décidé que

le gestionnaire d'un CCTLD est l'organisation qui l'a parraine. Mais ce n'est pas correct, pas basé sur une politique. Nous voulons remplacer ce mot « gestionnaire » par « operateur d'un CCTLD » dans le document RFC 1591. Voilà ce à quoi nous faisons référence par couleur et profondeur. Quand vous lisez un rapport de l'ICANN sur la redélégation et aux rapports correspondants du conseil d'administration, la terminologie sera la même et le résultat sera uniforme et prévisible.

CHAIR DRYDEN: Merci. Bernie, voulez vous ajouter quelque chose?

BERNIE TURCOTTE: J'aimerais donner un peu plus d'information, mais si vous n'avez pas lu le document d'information publique sur la révocation, je vous recommande de bien le lire parce qu'il décrit les étapes de ce processus pour arriver à ce résultat.

De toute façon, nous sommes à votre disposition pour toutes questions que vous pourriez avoir.

CHAIR DRYDEN: Merci. Je vois qu'il n'y a pas d'autres questions. Frank, s'il vous plait?

FRANK MARCH: Merci Heather. Très brièvement.

Le document qui vous a été envoyé début mars sera mis à jour. Il y aura des modifications suite à la réunion de Jeudi. Par la suite, on vous le renverra pour que vous puissiez l'analyser. Il y a une synthèse de recommandation pour que le GAC les examine. Avec plaisir, je recevrais vos commentaires, et répondrez a toutes vos questions. Je vais donc prendre tout cela en compte dans le travail du groupe de travail sur le cadre d'interprétation, avec Keith, avec Becky, et tous ceux qui seront intéressés. Nous croyons qu'il faut que l'on ait quelque chose de solide avant la réunion de Londres, c'est-à-dire, un document qui nous permette d'arriver à une prise de décision.

CHAIR DRYDEN:

Merci Frank. Pour les membres du GAC, d'ici à la réunion de Londres, nous allons pouvoir voir des documents et différents types de communications ou d'informations. Y a-t-il d'autres moyens pour nous de participer? Quelles seraient les étapes à suivre?

FRANK MARCH:

Ce que nous pouvons faire c'est voir si ces documents suscitent des commentaires ou inquiétudes. Jusqu'à maintenant, j'ai reçu des commentaires de l'Australie et des Etats unis. Qu'est ce que cela veut dire... Est-ce que ça veut dire que le reste des membres acceptent le document? Je veux dire par là, que si vous avez des inquiétudes, s'il vous plait, communiquez-les afin que l'on puisse élaborer un processus de discussion pour mener à bien le travail.

CHAIR DRYDEN:

Merci. Avant de conclure cette séance, j'aimerais signaler quelques points. Tout d'abord, en ce qui concerne l'amélioration du format des réunions du GAC avec la CCNSO. Je sais qu'il y a des membres du GAC qui ont discuté avec leurs collègues de la CCNSO pour voir comment nous pouvons organiser ces sessions et poursuivre nos efforts pour aborder toutes les questions qui préoccupent les deux groupes. Je pense que le groupe de travail sur le cadre d'interprétation est un bon exemple des initiatives et du travail conjoint entre le GAC et le CCNSO. Il nous faut donc organiser des sessions pour traiter de différents points. Il serait intéressant d'avoir des volontaires du GAC qui puissent aider à organiser ces séances. Vous ne devez pas vous proposer maintenant, mais réfléchissez, si c'est possible pour vous de vous porter volontaire. Ce serait vraiment très utile.

De toute façon, il y a un groupe de travail intercommunautaire qui a été créé pour se pencher sur la question des noms géographiques au 1^{er} niveau. Dans la série actuelle de candidature, la règle dit que l'on ne peut pas utiliser les noms de pays dans le 1^{er} niveau ou le niveau supérieur.

Entre temps, ce groupe de travail intercommunautaire va se pencher sur l'idée de voir si il est possible que la CCNSO avec l'accord du GAC qui est partie prenante de la communauté pourra déterminer si il existe une politique ou des orientations sur lesquels on puisse travailler afin de nous orienter par rapport aux conditions qui permettraient d'introduire un nombre de domaine de 1^{er} niveau correspondant à un pays.

Ces informations seront envoyées au GAC et la question est de savoir si vous, au sein du GAC, voulez participer à ce groupe de travail. Si vous



êtes intéressés, faites le nous savoir. Il y aura un message envoyé sur la liste de diffusion du GAC sur ce sujet. Comme notre collègue de la CCNSO nous l'a dit, il y a des réunions cette semaine, et le groupe de travail sur le cadre d'interprétation aura une session spécifique. Les membres du GAC qui souhaiteraient assister à cette réunion seront les bienvenus.

BYRON HOLLAND:

Mon collègue a une mise à jour sur ce programme.

PETER VAN ROSTE:

Je pense que Heather a abordé la plupart des points que je voulais mentionner, dans sa synthèse. Non seulement nous faisons un appel à volontaires, mais aussi aux agents de liaison qui voudraient travailler avec nous pour élaborer un ordre du jour. Nous voulons que les gens de la GAC et de la CCNSO puissent nous dire leurs attentes par rapport à ce travail. Les autres unités constitutives ont pu clairement expliquer ce qu'ils attendent du GAC, ce qu'ils veulent comprendre par rapport au processus du GAC et les informations qu'ils veulent que le GAC donne au conseil d'administration de ces unités constitutives.

D'autres part, nos réunions sont assez formelles, nous présentons toujours des transparents ou des diapositives. Et nous avons en général, une communication unidirectionnelle. Il nous faut avoir un certain niveau d'interaction, et améliorer cette interaction. J'espère qu'à partir de ces orientations abordées, nous allons pouvoir faire ces améliorations.



CHAIR DRYDEN: Merci Peter, nous sommes ravis d’entendre vos suggestions pour améliorer notre interaction. Nous allons répondre aux questions sur les sujets que la CCNSO souhaiterait aborder, ou que la CCNSO souhaiterait que le GAC aborde. Je pense qu’il est temps de remercier la CCNSO d’être venu nous rejoindre dans cette réunion, ainsi que pour le travail qui a été fait dans le groupe de travail dans le cadre d’interprétation.

UNITED STATES OF AMERICA: Tout d’abord, j’aimerais reprendre ce que Peter a dit. Je tiens à remercier tout le monde, merci d’être venu, merci de votre patience puisque l’attention se focalise notamment sur les nouvelles GTLD au lieu des CCTLD. Et je voulais reprendre votre excellente suggestion. Si vous me permettez je vois qu’il y a un lien entre le groupe de travail sur la stratégie des réunions qui a recommandé une nouvelle structure pour la réunion. Nous ne savons pas encore comment ces recommandations seront accueillies mais l’idée est de restructurer les réunions de telle sorte que l’on puisse faciliter l’interaction en face à face entre les organisations de soutien et les comités consultatifs. Durant la présentation d’hier après-midi, Patrick Faltstrom, qui préside le SSAC, a posé la question de savoir si les recommandations du groupe de travail pour les réunions avaient été prises en compte et évaluées par rapport à la structure actuelle des réunions.

Ce qu’il voulait savoir c’est comment ces idées peuvent s’appliquer à la façon dont on organise actuellement les réunions. Nous avons 255 sessions en conflit qui se tiennent en même temps, c’est beaucoup.



Peut être qu'on pourrait aller un peu au-delà de ces idées et mettre en rapport ce travail avec les concepts ou les suggestions du groupe de travail sur les réunions. Il faut voir comment ces réunions vont être structurées. Je reviens sur un point que vous avez soulevé. Je suis tout à fait d'accord avec tout ce que vous avez proposé. Merci beaucoup.

CHAIR DRYDEN:

Merci. Nous avons pu établir qu'il y a un rapport avec le groupe de travail et la stratégie des réunions. J'espère que l'on pourra tous collaborer et participer de manière très active au développement du rapport final du groupe de travail sur le cadre d'interprétation.

Le GAC aura maintenant une séance de préparation pour sa réunion avec le conseil d'administration qui aura lieu en fin de journée. Et nous allons nous préparer également pour la session d'information que nous aurons avec le PDG demain matin. Nous allons faire une pause de quelques minutes pour laisser le temps à nos collègues de quitter la salle.